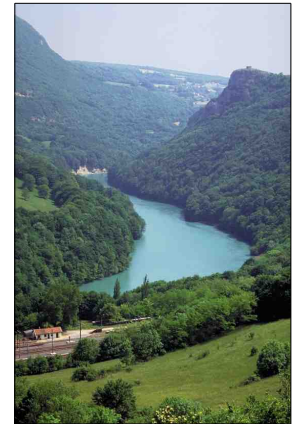




Site classé
Patrimoine
national



Défilé de Fort l'Écluse

Ain
Haute-Savoie

Dates des actes de classement : 19 mai 1992 (décret Ain), 6 novembre 1946 (arrêté Haute-Savoie)

Communes concernées : Collonges, Léaz (Ain), Chevrier (Haute-Savoie)

Superficie : 1 844 ha

Pour sortir de l'immense bassin du Léman, le Rhône a creusé le défilé de l'Écluse : il a dû pour cela littéralement transpercer un chaînon du Jura, séparant le Grand Crêt d'Eau de la montagne de la Vuache. Cette profonde cluse, une échancrure naturelle, a donc permis de passer depuis la haute antiquité du pays de Gex – donc du bassin du Léman – au Bugey, c'est-à-dire d'un pays traditionnellement germanique à un pays latin, celui qui conduit vers les plaines de l'Ain et vers Lyon. Cette situation stratégique explique la construction sur le lieu d'une place forte dès le XIII^e siècle.

La forteresse actuelle, le Fort l'Écluse, s'ancre au cœur du site classé : elle se compose de deux bâtiments, tous deux édifiés sur la commune de Léaz en rive droite du Rhône, à flanc de la montagne du Crêt d'Eau, verrouillant tout passage par le défilé.

En 1601, le site devient français par le Traité de Lyon : la partie basse est d'abord bâtie pour contrôler la route de Lyon à Genève, qui emprunte le défilé au niveau du fleuve. C'est une pièce majeure de la défense de l'Est du pays. La partie haute est construite un siècle plus tard, au début du XIX^e, 200 mètres plus haut, sur un éperon rocheux. Entre les deux redoutes militaires, un escalier souterrain de 1165 marches est creusé dans la roche. En 1860, le rattachement de la Savoie à la France fait perdre tout intérêt défensif à cet ouvrage, qui sera désarmé en 1952 puis vendu en 1981.

Le panorama du site et la logique de sa protection s'articulent autour de cette figure majeure du fort, qui semble se confondre avec la pente rocheuse et au pied duquel coule le Haut Rhône.

Le site se découvre sous trois points de vue particulièrement puissants. Le premier se situe sur la RN 206, en rive droite du fleuve, depuis le belvédère aménagé de Léaz : on découvre vers l'ouest l'ensemble du cirque de Longeray, puis l'arête rocheuse sur laquelle s'appuie le Fort, enfin les arches élégantes du viaduc ferroviaire qui enjambent à 50 mètres de hauteur les eaux vertes du Rhône.

Le deuxième point de vue permet de découvrir le site par l'est, toujours en empruntant la même route mais en sens inverse, en venant de Saint-Julien-en-Genevois. Il permet de comprendre le rôle stratégique du fort, notamment lorsqu'on le regarde depuis le Pont Carnot, par lequel la route franchit le Rhône.

Le troisième point de vue s'aborde par le sud, par la route départementale 908 A qui mène d'Arcine à Chevrier en Haute-Savoie, sur la rive opposée au fort. On se trouve alors face à l'éperon fortifié, dont on peut examiner à loisir toutes les étapes architecturales et la manière dont il épouse étroitement le rocher d'assise.

L'extension du classement en 1992 a permis d'élargir le premier périmètre défini par l'arrêté du 6 novembre 1946 dans l'Ain. Une large partie du front ouest des falaises du massif du Crêt d'Eau a été incluse, alors que jusque-là seul le tiers inférieur des falaises était classé, de façon à protéger davantage les perspectives de vues du site. Nul doute que le projet d'une ouverture de carrière présenté en Commission

Départementale des sites en 1985, envisagé justement dans les limites de l'unité paysagère du défilé, a aussi pesé en faveur du renforcement de la protection.

Des millions d'oiseaux migrateurs empruntent ce défilé entre bassin du Léman et vallée du Rhône. Dans les falaises, vivent des espèces protégées de rapaces comme le faucon pèlerin et le circaète Jean-le-blanc, ce qui contribue à faire aussi de ce site un lieu majeur d'observation ornithologique en France.

Type d'intérêt

Pittoresque et historique

Accès

Libre

Tourisme

La forteresse se visite. Pour tous renseignements :

Office du Tourisme de Collonges et de sa région 04 50 59 40 78

www.lesitedefortlecluse.org

Fort l'Écluse animation : 04 50 59 68 45

Parc naturel régional du Haut Jura : 03 84 34 12 30

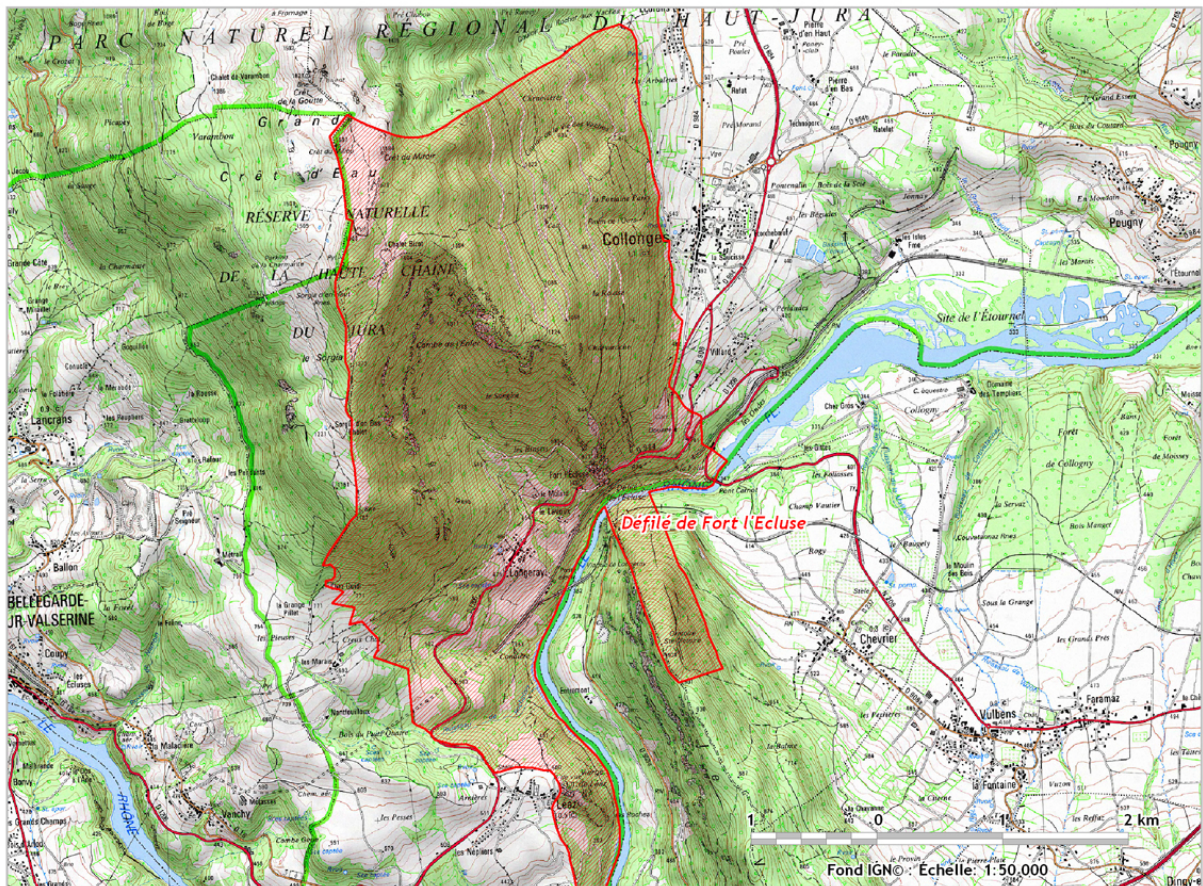
Autres observations

La partie haute du site classé est également incluse dans la réserve naturelle nationale de la haute chaîne du Jura, depuis le décret du 26 février 1993.

La partie Nord du site (côté Ain) fait partie du parc naturel régional du Haut Jura, créé en février 1986 et renouvelé par décret du 17 août 1998.

Plusieurs secteurs du site classé sont également concernés par des sites Natura 2000 ainsi qu'une zone de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines.

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2013

